



MAIRIE
d'

A B I D O S
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

République Française

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 2026/04/21-09
ID : 064-216400036-20260421-2026_04_21_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Dalila ABBAS, Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, Emmanuelle PETITBON, MM. Christopher BLANC, Bernard CAZENAVE, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mme Ludivine TOULOUZE, M. Bernard SICRE.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au plan triennal de formation mutualisé Béarn des Gaves 2025-2028

Vu la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale qui impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui réaffirme cette obligation,

Vu le projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé dénommé « Plan de formation mutualisé - PFM - BÉARN DES GAVES » conduit par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT - qui permet au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné,

Considérant que le premier plan de formation mutualisé BÉARN DES GAVES élaboré dans ce cadre a été mis en place pour la période 2014 à 2016 puis reconduit par périodes de 3 ans,

Considérant le projet de plan de formation PFM Béarn des Gaves 2025-2028, élaboré par le CNFPT, suite à l'analyse du recensement des besoins des collectivités du territoire du PFM Béarn des Gaves et reprenant les 10 axes prioritaires de formations :

- Approches fondamentales
- Autonomie
- Education, animation, jeunesse
- Appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources
- Enfance, famille
- Ingénierie écologique
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Voirie et infrastructures
- Restauration collective
- Architecture, bâtiment et logistique

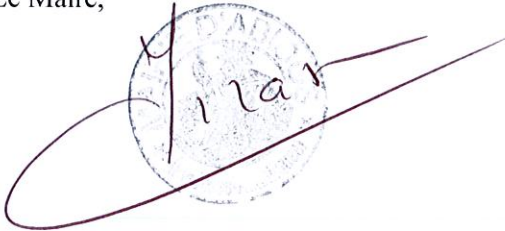
Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité sur ce projet de plan de formation mutualisé par le CSTI du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques en date du 6 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le plan de formation mutualisé Béarn des Gaves présenté en annexe pour l'année 2025-2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au plan de formation mutualisé Béarn des Gaves proposé par le CNFPT,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et au CNFPT.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	09
Votes : Contre 0 Pour	09
Date de convocation : 14 avril 2026	
Date d'affichage : 21 avril 2026	